

COMPTE-RENDU

3e RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVIS CONJOINT TENUE

LE 14 SEPTEMBRE 2023 À 13 H 30 EN FORMULE HYBRIDE À LA CENTRALE D'AMOS

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme Lina Dallaire souhaite la bienvenue à tous et explique le déroulement de la rencontre. À la demande des membres, la rencontre se tient en formule hybride à partir de la Centrale, située au 12, 1^{re} Avenue Ouest à Amos et de la plateforme Zoom.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le quorum est atteint.

Nouveaux membres : Mme Marielou Thomas-Girardin, représentante du MERN en remplacement de Mathieu Beaudry, M. Philippe Angers, représentant de la MRC d'Abitibi, en remplacement de Mélanie Falardeau, M. Paul Julien, représentant du Lac Legendre, en remplacement de Paul Martel.

Invités : MM. Jean-Luc Bugnon, vice-président environnement, et Guillaume Angers, directeur environnement, représentants de Sayona.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lina Dallaire présente et commente l'ordre du jour.

Mme Mélanie Benoit mentionne aux membres qu'il sera impossible de présenter l'étude de faisabilité définitive (6.1), le sujet doit être reporté. Considérant l'importance du sujet, il est proposé de fixer une rencontre exceptionnelle à ce sujet. Un sondage (Doodle) sera transmis aux membres pour valider les disponibilités.

Les représentants des Municipalités précisent qu'une rencontre au mois de novembre n'est pas souhaitable puisque ce mois est consacré aux exercices budgétaires.

L'ordre du jour est adopté comme présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Mme Lina Dallaire fait la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal du 20 avril 2023 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2023

- Le seul suivi concerne les questions 39 et 41 de la FAQ. La question 41 (ensemencement hydraulique) sera mise à jour dans le document FAQ.

5. ÉCHOS DES MILIEUX

Des participants font part de certains échos de leur milieu respectif :

- M. Martin Roch, représentant de municipalité de La Motte, demande des nouvelles quant aux

discussions avec le MTQ concernant le dossier de la Route 109 (tronçon entre Amos et La Motte). Mme Galimi confirme que toutes les informations pertinentes en lien avec le transport actuel et potentiel ont été déposées au MTQ. Des études complémentaires sont à faire pour le secteur de La Corne.

Des préoccupations sont soulevées par les représentants municipaux. Il est mentionné que des vibrations se font déjà sentir dans certaines résidences et que l'augmentation du transport du minerai est une source d'inquiétude pour les citoyens. Certaines municipalités demandent de reconstruire la partie de la route 109 affectée afin de réduire les vibrations. Selon des informations transmises lors d'une rencontre avec les maires de la MRC d'Abitibi, il semble que le MTQ envisage de procéder au resurfacement seulement (reporté à l'année prochaine). Pour les élus municipaux concernés, l'impact de l'augmentation du trafic (transports lourds) doit être considéré dans le dossier de la Route 109 puisque ce chemin n'a pas été conçu pour le passage de camions lourds au quotidien.

- Mme Mélanie Benoit confirme qu'une rencontre technique a bien eu lieu entre le MTQ et Sayona.
- M. René Roy mentionne les inquiétudes des riverains quant aux puits artésiens (jusqu'à 63 m) et la dynamique de la circulation des eaux au travers du roc. Dans le mandat du SESAT, le comité devra s'assurer que cette question est validée. (Prendre en considération les données hydrologiques). Dossier à suivre.

6. SUJETS

6.1. ÉTUDE DE FAISABILITÉ DÉFINITIVE

Reportée

6.2. SUIVIS BIOLOGIQUES

6.2.1. PROJET AUTHIER

Madame Benoit présente le programme de suivis biologiques et les objectifs visés pour les 4 éléments suivants :

1. Végétation

Les objectifs du programme sur les milieux humides (Marais, marécages et tourbières):

1. Documenter la végétation;
2. Documenter l'intégrité des milieux humides;
3. Anticiper les modifications.

2. Population de poissons (ichtyofaune)

Sayona propose un suivi compte tenu de l'importance générale attribuée à l'ichtyofaune. Les objectifs sont les suivants :

1. Suivi des populations de poissons du lac Kapitagama;
2. Analyse des concentrations en métaux dans la chair des poissons.

3. Population de chauve-souris (chiroptérofaune)

Compte tenu de la précarité des 4 espèces confirmées, Sayona mettra en œuvre un suivi des populations présentes. Les objectifs suivants sont visés :

1. Suivi des populations présentes sur ou à proximité du site minier;
2. Documenter les abondances par rapport à l'état de référence aux années 1, 5, 10 et 15 (20), et immédiatement après la restauration du site minier.

4. Engoulevent d'Amérique (oiseaux)

L'engoulevent d'Amérique est une espèce désignée menacée. Il a été repéré à 4 des 12 stations d'écoute. Le programme de suivi visera les objectifs suivants :

1. Suivre l'évolution de la population d'engoulevent d'Amérique en lien avec les activités du site;
2. Confirmer la nidification sur le site ou en périphérie et identifier les habitats d'intérêt à protéger, le cas échéant;
3. Le programme de suivi sera mis en œuvre dès le début de l'exploitation et il répété tous les trois ans.

6.2.2. COMPLEXE LITHIUM AMÉRIQUE DU NORD

Pour LAN, l'étude de 2013 démontrait des impacts sur l'apport en eau de six petits cours d'eau qui sont des aires de reproduction, d'alimentation et d'alevinage pour 3 espèces d'intérêt.

Madame Benoit présente le programme de suivis biologiques et les objectifs visés en lien avec les 3 éléments suivants :

1. Suivi des aménagements compensatoires pour le poisson

Le programme vise la création, la mise en valeur et l'amélioration d'habitats du poisson en vue de compenser les effets sur l'habitat du poisson.

2. Suivi des frayères à omble de fontaine dans le ruisseau R1, R2 et la rivière Landrienne

Les objectifs du programme sont de documenter les effets de la réduction et de l'augmentation du débit dans les frayères (12 au total) à omble de fontaine identifiées dans les ruisseaux, durant toute la durée de l'exploitation de la mine (une fois par année à l'automne, puis aux deux ans). Premier suivi prévu à l'automne 2023.

3. Population d'oiseaux (avifaune)

Le programme vise à évaluer les effets du projet sur des populations d'oiseaux migrateurs et des espèces d'oiseaux à statut particulier en période de nidification sur le site minier

6.3. SUJETS RÉGLEMENTAIRES

6.3.1. Rapport annuel LAN et bilan Authier Lithium pour 2021-2022

Mme Lina Dallaire informe les membres que le rapport annuel du Complexe Lithium Amérique du Nord et le bilan du projet Authier seront transmis par courriel aux fins d'approbation, laquelle est prévue lors de la rencontre du 7 décembre prochain.

7. MISE À JOUR DES PROJETS

Mélanie Benoît, conseillère en environnement

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu

7.1. PROJET AUTHIER

7.1.1. Consultation sur le transport du minéral

34 parties prenantes ont été sollicitées, 18 représentants de 9 parties prenantes ont répondu.

Les 3 priorités identifiées sont les suivantes :

1. Sécurité & Bien-être
2. Développement responsable et maintien des usages du territoire
3. Biodiversité & Environnement

Concernant spécifiquement le transport du minéral, les 6 préoccupations suivantes ont été identifiées :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. L'état des routes (10/15 répondants) | 4. Émissions de GES (5/15) |
| 2. Bruit, ventilation et poussière (7/15) | 5. Milieu scolaire (2/15) |
| 3. Sécurité routière (5/15) | 6. Partage de la route (2/15) |

Les trois solutions principales proposées pour atténuer les impacts appréhendés du transport :

1. La création d'un pont reliant La Motte et La Corne
2. Une voie ferroviaire
3. Une adaptation au transport scolaire - horaire, routes, ajout de brigadiers

7.1.2. Avis de projet

Mme Mélanie Benoit informe le comité que l'avis de projet a été déposé le 31 août dernier et que l'avis public (journaux) a été publié le 13 septembre.

La consultation publique est actuellement en cours. C'est une période déterminante pour relever les enjeux et préoccupations à considérer pour l'étude préliminaire. Le dépôt de l'étude est planifié en décembre 2024 avec un retour attendu pour février ou mars 2024. Le lien sera acheminé aux membres du comité.

7.1.3. Prochaines étapes

- Suite à l'avis de projet, une liste d'enjeux sera soumise par le MELCCFP et précisera des éléments à considérer dans l'étude d'impact à réaliser pour le projet Authier ;
- La consultation publique du 13 septembre au 13 octobre ;
- Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement avec les consultants spécialisés.

Les membres demandent que le cheminement de ces étapes soit toujours présent à l'ordre du jour. Cela permettrait de connaître les éléments de la consultation et les recommandations du MELCCFP et de suivre l'évolution de l'étude d'impact.

7.2. LITHIUM AMÉRIQUE DU NORD

7.2.1. Premier envoi de concentré de lithium

Le 2 août dernier a eu lieu une première livraison d'environ 20 500 tonnes de concentré de spodumène (lithium). Le tout a été vendu au prix courant mondial. Il s'agit d'un premier revenu provenant des opérations du Complexe Lithium Amérique du Nord depuis le démarrage réussi en mars 2023.

7.2.2. Campagne de forage LAN

La campagne de forage est complétée à 65%.

Les phases en sont à l'évolution suivante :

Phase 1: 98 % - phase 2 : 34 % - phase 3 : 51 % - phase 4 : 60 %.

7.2.3. Programme de suivi du bruit – Lac Legendre

Une rencontre avec les citoyens du Lac Legendre a eu lieu le 6 septembre 2023. Trente-cinq personnes ont assisté à la présentation du programme de suivi du bruit. Cette rencontre faisait aussi à terminer les discussions entreprises en août dernier. Une autre rencontre est à venir, plus de détails seront transmis ultérieurement.

8. GUIDE DE FONCTIONNEMENT ET STRUCTURE DES RÉUNIONS

Mme Lina Dallaire invite les membres à prendre connaissance du Guide de fonctionnement et structure des réunions, et ce, en vue de l'adoption prévue lors de la rencontre du 7 décembre 2023.

9. VARIA

La prochaine rencontre se tiendra le 7 décembre prochain.

Les membres soulèvent l'importance qu'ils accordent d'être informés à chacune des rencontres des actions mises en place et des rencontres faites par Sayona auprès des nombreuses parties prenantes des deux projets. De nombreuses rencontres, démarches et actions sont réalisées par Sayona et les membres n'en sont pas nécessairement informés. En l'absence de communication à cet effet, il devient difficile d'évaluer globalement l'avancement des discussions et l'évolution des dossiers. Il est convenu que ces informations se retrouveront à l'intérieur du point « ÉCHOS DU MILIEU » et que les représentantes de Sayona dresseront un résumé des actions et en assureront le suivi.

10. FIN DE LA RENCONTRE

Mme Lina Dallaire remercie les membres de leur présence.

La rencontre prend fin, il est 15 h 35.

PARTICIPATION

Présences :

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu

Valérie Pelletier, cheffe de bureau
Sayona

Guillaume Angers, directeur environnement
Sayona

Paul Lafrenière, maire
Municipalité de La Motte

Stéphane Bessette, administrateur
Conseil régional en environnement de l'A-T

M. Jean-Paul Gosselin, conseiller
Municipalité de Preissac

Robert Cloutier, administrateur
CCICA

Philippe Angers, chef d'équipe
Service de l'aménagement du territoire MRC
d'Abitibi

Mélanie Benoit, conseillère en environnement
Sayona

Jean-Luc Bugnon, vice-président environnement
Sayona

Michel Gagnon, conseiller
Municipalité de Barraute

Paul Julien, représentant
Comité de citoyens du Lac-Legendre

M. Martin Roch, maire
Municipalité de Saint-Mathieu

René Roy, représentant
Comité de citoyens du Lac des Hauteurs

Marilou Girard-Thomas, conseillère aux affaires
territoriales MERN, directeur régional de l'A-T

Lina Dallaire, coordonnatrice Cégep AT
Chantal Gaivin, collaboratrice Cégep AT

Absences :

André Beauchemin, conseiller
Municipalité de La Corne

Yves Grafteaux, directeur général
Organisme de bassin versant du Témiscamingue

Éric Comeau, maire
Municipalité de La Corne

Sylvester Trapper
Première Nation Abitibiwinini

Réjean Richard, représentant
Comité de citoyens de La Motte

Fabien Garant, directeur général
Mont Vidéo

Anne Gauthier, agente de communication
SADC Harricana

Pamela Papatie
Communauté du Lac-Simon

Marcel Masse, représentant
Comité de citoyens de La Motte

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Version 14 septembre 2023

Voici la liste des questions et des réponses émises lors des séances du comité de suivi Authier lithium.

29 mars 2021	
Q.1	Comment est-il possible d'avoir accès aux 131 questions et réponses soulevées par ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ?
R.1	Le lien internet sera intégré au compte-rendu de la rencontre et le document PDF sera acheminé à tous les membres du comité.
Q.2	Lors de la présentation, il a été soulevé que l'utilisation de l'acide nitrique permettait de récupérer 90% des déchets, qu'advient-il du 10% restant ?
R.2	Le peu de résidus générés se retrouve disposé dans une halde à résidu minier conventionnel, mais beaucoup plus petite étant donné le peu de résidus générés.
Q.3	Est-ce que Sayona entend considérer les différents projets en cours comme des projets distincts les uns des autres ou comme un projet global ?
R.3	Les projets sont intimement liés mais chacun avance de façon indépendante. L'intention de Sayona, par le biais de l'acquisition de LAN, serait de transporter le minerai d'Authier vers LAN. Le projet Authier ne prévoit pas la 2^e transformation du spodumène en hydroxyde de lithium. Advenant le cas où Sayona devenait propriétaire des actifs de LAN, la priorité serait d'abord de repartir le concentrateur pour produire du spodumène et par la suite, après avoir obtenu tous les permis et autorisations, de construire l'usine de transformation d'hydroxyde ou de carbonate de lithium. Advenant l'acquisition de LAN, le projet Authier serait revu en profondeur. Un addendum à l'étude d'impact devra être soumis au Ministère de l'Environnement. Ces modifications nécessiteront plusieurs mois de travail. Le projet Tansim en est à ses tout débuts. Une phase d'exploration est prévue à l'été 2021. Si le projet se concrétise, des décisions devront être prises en regard d'une construction d'usine ou du transport du minerai vers LAN.
Q.4	Qu'en est-il des mesures de compensation pour les milieux humides proposées par Sayona, mais refusées par le ministère ?
R.4	Un des projets de compensation (reconstruction de la digue du Marais double à La Motte) n'a pas été refusé par le ministère, mais il a été jugé insuffisant sur la base que le site Authier constituerait un milieu riche sur le plan de la biodiversité. Cette affirmation s'appuyait sur la présence de deux plantes jamais répertoriées à ce jour en Abitibi-Témiscamingue. Or, suite à une demande de vérification auprès de la firme d'expert et après revalidation de celle-ci, il s'avère qu'une erreur d'identification serait survenue. Le tout sera confirmé par des relevés additionnels effectués durant l'été 2021. Le rapport de la firme d'expert a été révisé et la nouvelle version sera déposée en annexe du 2^e document de réponses aux questions et commentaires du MELCC. Sayona prévoit fournir la nouvelle information à l'effet que les deux projets de compensation devraient être considérés suffisants pour contrebalancer les effets du projet Authier sur les milieux humides.
Q.5	Quels seront les liens entre le comité de suivi Authier lithium et les différents projets de Sayona (LAN et Tansim)?
R.5	Même si les projets sont intimement liés, les comités doivent être constitués par territoire. Cette obligation et les autres prévues par la Loi seront validées et devront guider les travaux du comité.

14 juin 2021

Q.6	Avec les projets d'acquisition, est-ce que le projet de mise en valeur des stériles (utilisation comme concassé, gravier et autre) a évolué ou est en attente?
R.6	Le rapport est en rédaction par le CTRL. Impossible de se prononcer sur l'ensemble des conclusions. L'utilisation sur le site minier pour valoriser et construire des routes d'accès. Aussi la valorisation hors site est envisagée, intention initiale de Sayona. L'étude devrait être disponible pour la prochaine réunion de septembre.
Q.7	La durée de vie du site de La Motte passe de 15 à 30 ans. Est-ce à dire que l'exploitation journalière est réduite ou que des réserves ont été découvertes ?
R.7	Puisque Sayona est inscrite à la Bourse, les annonces doivent se faire d'une façon orchestrée et elles viendront prochainement. Pas de nouvelles découvertes pour l'instant. Nous espérons que les travaux de forage sur le site de Moffet (Tansim) confirmeront la présence de lithium. Les permis octroyés à LAN le sont pour une production de 3800 tonnes par jour. Le gisement de LAN a une présence de fer et celui de Authier en a moins. Le mélange sera amélioré visant à ne plus être déclassé et permettant une production plus stable à La Corne ainsi qu'une réserve globale plus grande.
Q.8	Faut-il attendre le dépôt du projet amendé (addendum à l'ÉIE) pour avoir la confirmation des modifications au projet ?
R.8	Oui, le projet amendé devrait confirmer qu'il n'y aurait pas de concentrateur sur le site d'Authier. Le site d'Authier serait contributeur pour le concentrateur de La Corne (LAN) sous le même principe qu'une mine satellite. Le projet Authier amendé ne devrait pas prévoir d'installations ou de constructions de type industriel sur le site.
Q.9	Est-ce que les changements prévus auraient des impacts sur le manque d'espace envisagé au site d'Authier ?
R.9	Oui. L'endroit où était prévu l'usine pourrait être utilisé à d'autres fins et la halde de co-déposition prévue (stérile et résidus miniers) issue du traitement planifié à Authier pourrait devenir une halde de stérile. Cette halde aurait une plus petite superficie qui permettrait de dégager des espaces et réduire l'empiétement dans les milieux naturels notamment, les milieux humides et hydriques. L'Empreinte prévue de 2,8 km carrés sera assurément réduite.
Q.10	Est-ce qu'un comité de suivi a été constitué pour LAN ?
R.10	Oui, un comité a été créé sur lequel la MRC et plusieurs groupes intéressés siégeaient. La responsabilité du comité était sous la charge de membres de LAN

14 septembre 2021

Q.11	Est-ce que Sayona planifie encore rencontrer les conseils municipaux pour présenter le projet Authier Lithium, les étapes franchies et celles à venir ?
R.11	Oui, considérant les élections municipales au début du mois de novembre, des rencontres seront planifiées avec les municipalités concernées d'ici la période des Fêtes.

Q.12	Est-ce que Sayona envisage le maintien d'un seul Comité de suivi pour les projets Authier Lithium et Lithium Amérique du Nord (LAN) ?
R.12	M. Michel Ratté explique avoir rencontré plusieurs personnes et parties prenantes du projet de LAN. Lors de ces rencontres, plusieurs ont manifesté leur intérêt à maintenir les comités distincts afin de considérer les enjeux locaux et la réalité propre à chaque territoire. Le promoteur confirme que la position de Sayona à ce moment-ci, sera donc de remettre sur pied le comité de suivi de LAN indépendamment de celui du projet Authier Lithium.
Q.13	Est-ce que la valeur boursière actuelle de l'entreprise (948M\$ AUS vs 20M\$ AUS), provient essentiellement de l'acquisition de LAN ou si d'autres éléments expliquent cette croissance ?
R.13	M. Ratté répond qu'une grande proportion de la croissance provient de l'acquisition de LAN qui semble avoir fortement intéressé les investisseurs. Des annonces stratégiques d'investissement ont été faites et ont permis une capitalisation intéressante.
Q.14	Est-ce que la valeur des actions a permis de générer une croissance des liquidités qui permet d'envisager des projets à plus long terme ?
R.14	Oui, deux campagnes de financement ont suscité l'intérêt des investisseurs et généré des liquidités.
Q.15	Est-il possible d'avoir un résumé de l'étude d'impact sur l'environnement afin de prendre connaissance de certaines mesures compensatoires envisagées par Sayona ?
R.15	Un contact personnalisé sera effectué afin de saisir la préoccupation et ainsi pouvoir y répondre avec précision. L'étude d'impact est un document très volumineux et il serait laborieux de tenter d'en extraire un résumé.

19 janvier 2022

Q.16	Une baisse de prix importante du lithium est déjà survenue, avons-nous une certaine sécurité quant au prix du lithium actuel et quelles sont les projections de Sayona ?
R.16	Il est impossible de garantir que le prix demeurera au même niveau qu'actuellement, mais de nombreux éléments indiquent que les besoins en lithium ne cesseront de croître. Dans les années 2016-17-18, 6 nouvelles installations ont vu le jour et le marché a connu un surplus temporaire de lithium en production de base. Aujourd'hui, la demande en lithium ne cesse de croître et nous constatons que seulement un ou deux nouveaux projets verront le jour à travers le monde. L'électrification et la conscientisation sont des éléments importants à considérer dans la demande de lithium et sont présentes à travers la planète. De plus, l'utilisation d'accumulateur au lithium semble offrir de nombreux avantages lorsqu'utilisé en complémentarité avec les énergies solaires et éoliennes et permettrait de réduire la surutilisation de certains équipements permettant de prolonger leur durée de vie et de réduire les frais d'entretien. On voit apparaître l'utilisation d'accumulateur au lithium au sein de différentes industries aux États-Unis. Le développement de Sayona vise à couvrir les besoins du Québec, du Canada et des États-Unis, s'éloignant de la dominance chinoise. Ce qui nous laisse penser que les prix demeureront au niveau actuel pour une période encore relativement longue.

Q.17	Vous indiquez que la phase d'exploitation pour LAN est prévue débuter dans les premiers mois de l'année 2023, seul le minerai de La Corne sera utilisé à ce moment ? À quel moment pensez-vous pouvoir utiliser le minerai du site Authier lithium ?
R.17	Effectivement, nous utiliserons le minerai de La Corne jusqu'à ce que nous puissions utiliser le minerai du site Authier. L'information complète devrait être transmise au Gouvernement d'ici la fin du mois de mars 2022. Le BAPE pourrait se tenir à l'automne 2022 ou l'hiver 2023. Le temps de traiter les informations qui nous seront transmises, nous envisageons que l'exploitation pourrait débuter à l'été ou à l'automne 2023.
Q.18	Il a été dit que Sayona aura recours à des sous-traitants pour les 4 premières années d'opération minière. Est-ce que le transport sera aussi effectué par des sous-traitants ?
R.18	Oui, Sayona n'a pas l'intention d'acheter ses propres camions et d'opérer une flotte de camion pour le transport du minerai, et ce, même après la période de quatre ans.
Q.19	Le CTRI devait se pencher sur l'analyse des minerais stériles au niveau de la cimenterie et de la granulométrie permettant de valider une utilisation potentielle pour le réseau routier. Comment évolue l'étude et est-ce que les municipalités pourront récupérer les agrégats?
R.19	Plusieurs études devaient être déposées à la fin décembre 2021 et des retards ont repoussé l'échéancier. Nous devrions recevoir les résultats éminemment. Nous pensons que nous serons en mesure de vous donner certains résultats en lien avec ces études à la prochaine rencontre.
13 Sept 2022	Les résultats démontrent la présence de Nickel dans les minerais stériles, empêchant leur utilisation à cette étape. Sayona est à élaborer un projet de recherche avec l'Institut de recherche en mines et en environnement de l'UQAT permettant de sécuriser le minerai réutilisable (asphalte, encapsulation). Les maires ont été informés de cette situation. Donc, à ce moment-ci, il est impossible d'utiliser ces minerais pour le réseau routier.
Q.20	Le trajet du minerai est maintenant officialisé et sera effectué par des sous-traitants. Avez-vous pensé à certaines mesures pour atténuer les inconvénients dans les villages qui se trouvent sur le trajet ? La gestion du transport par des sous-traitants représente des défis quand vient le temps de faire respecter les mesures d'atténuations, avez-vous envisagé des façons de faire respecter ces mesures ?
R.20	Certaines décisions ont été prises qui, nous l'espérons, permettront d'atténuer les inconvénients pour les citoyens. Entre autres, le transport du minerai s'effectuera de jour seulement et durant les jours de semaine. Le transport sera concentré de jour en semaine, mais ne sera pas possible de nuit et de fin de semaine. Le chargement sera effectué par Sayona et respectera cet horaire alors aucun chargement ne s'effectuera à l'extérieur de cet horaire. Nous pensons que cette mesure aura pour effet de réduire plusieurs impacts pour les Citoyens.
Q.21	Afin d'indisposer le moins possible les citoyens, est-ce qu'il sera possible de convenir d'ententes maximisant la présence des transporteurs à l'intérieur des plages horaires où le réseau routier est plus disponible dans les villages ? En considérant, par exemple, les heures du transport scolaire ?
R.21	Sayona précise qu'il est important de considérer l'ensemble des préoccupations dans les ententes à conclure. Des firmes réalisent actuellement des analyses de ce genre et il est pertinent de mettre en lumière ces préoccupations. Le transport scolaire sera effectivement une variable importante à considérer lors de l'analyse et de la définition des horaires.
Q.22	Est-ce que les permis qui avaient été octroyés pour LAN seront encore applicables pour la relance des activités planifiée en début de l'année 2023 ?
R.22	Sayona a fait le choix de soumettre à nouveau une demande pour les permis et ainsi s'assurer de leur conformité. À ce jour, nous sommes à 91 % d'avancement et nous prévoyons avoir complété le processus et avoir en main tous les permis pour le mois de juillet 2022.

Q.23	Dans le projet LAN, le ministère avait indiqué qu'une certaine zone ne pouvait être exploitée, est-ce que cette situation a été régularisée ?
R.23	Effectivement, la zone touchée est celle autour du lac Lortie. Nous avons présenté les études effectuées et les options envisagées. Nous avons reçu la confirmation que ces études répondaient aux interrogations du Ministère. Nous recevrons la 3 ^e étude dans les prochains jours et l'acheminerons pour analyse. Par la suite, le ministère nous indiquera si ces propositions conviennent ou si des questions additionnelles devront être répondues. Nous envisageons l'émission du permis vers les mois d'avril ou mai.
Q.24	Il a été question d'un plan de relance impliquant un investissement entre 50 à 70 millions. Est-ce que ces investissements incluent la production et le raffinage ?
R.24	Non, ces investissements n'incluent pas la partie raffinage. Sayona s'est engagé à faire la 2 ^e transformation de son lithium au Québec à l'intérieur d'une période de 5 ans, débutant le 27 août 2021. En février, des études partielles permettront de guider les réflexions quant au choix d'opter pour le Carbonate ou l'hydroxyde et par la suite, le lieu devra être déterminé. Ce volet représente plutôt un plan d'investissement de 300 millions. Il y a donc une orientation claire à l'effet de développer la 2 ^e transformation au Québec en moins de 5 ans.
Q.25	Est-ce réaliste ?
R.25	Oui, mais c'est réaliste. À titre d'exemple, on peut considérer que l'usine de Carbonate de La Corne est prête à 40 %. Elle a même été démarrée en 2013 pour une centaine de tonnes permettant de tester les équipements en place. Nous estimons qu'il manque environ 60 % des installations. Les délais de livraison des équipements sont environ 6 mois. L'équipement ayant le plus long délai de livraison est le four et celui-ci est déjà sur place. Un horizon de 3 ans pourrait être envisageable.
Q.26	Est-ce que Sayona envisage établir une politique pour favoriser l'embauche de main-d'œuvre et d'entrepreneurs locaux ?
R.26	Les intentions de Sayona sont de mettre en place une telle politique. Les discussions se déroulent actuellement sur différents aspects, dont un principe de pondération. L'employabilité locale est une valeur importante pour Sayona qui devrait se refléter dans les différents appels d'offres. Sayona a déjà déployé la politique d'achat local pour encourager les fournisseurs locaux. Une attention particulière sera portée à la clarification et la communication des éléments de cette politique afin de réduire les risques de malaise, de malentendus ou de frictions au sein des communautés.
Q.27	Est-ce qu'une nouvelle Étude d'impact sur l'environnement (EIE) doit être déposée au gouvernement ou la 1 ^{re} version demeure la bonne et des annexes y seront jointes ?
R.27	Sayona doit fournir des amendements en lien avec les modifications du projet initial, donc l'étude d'impact sur l'environnement demeure la même.
Q.28	Sera-t-il possible de réfléchir à la façon dont l'information sera diffusée auprès de la population ? Les documents liés à une Étude d'impact sur l'environnement sont déjà très volumineux et les gens devront prendre connaissance de toutes les annexes pour avoir une idée juste du projet à ce jour. Pour les organismes, les citoyens intéressés par le projet et ceux qui pourraient envisager de déposer un mémoire au BAPE, la façon de présenter l'information prendra une grande importance.
R.28	Oui, une fois toutes les informations recueillies, Sayona prendra le temps de s'assurer que l'information puisse être disponible en totalité, mais qu'il puisse être possible de l'obtenir sous une forme concise et le plus accessible possible.

5 avril 2022

Q.29	Chaque projet a son comité, mais le comité de suivis Authier Lithium est-il devenu accessoire à celui de Lithium Amérique du Nord ou demeure-t-il un projet distinct?
R.29	Authier Lithium et Lithium Amérique du Nord demeurent des projets distincts avec des préoccupations particulières à chacun d'eux.
Q.30	L'utilisation d'une flotte de camion verte est-elle prévue uniquement pour l'exploitation de LAN?
R.30	Sayona souhaite l'utilisation pour le transport entre les sites et par la sous-traitance.
Q.31	À quel endroit sont analysés les échantillons prélevés par l'exploration biogéochimique végétale?
R.31	À Montréal puisque cela implique des tests spécifiques non traités par les laboratoires régionaux.
Q.32	La minière vise-t-elle la certification environnementale (responsabilités sociales)?
R.32	Sayona est à rédiger un Rapport de développement durable et sa stratégie de responsabilité sociale (dépôt prévu d'ici mai-juin 2022).
Q.33	Quels sont les objectifs des journées porte ouverte?
R.33	Présenter et expliquer le projet, répondre aux questionnements des citoyens. Pas une période d'embauche.

13 septembre 2022

Aucune question

3 février 2023

Q.34	Sayona a-t-elle adopté les valeurs de développement minier durable (VDMD)?
R.34	Le processus est en cours de réalisation, la date butoir est le 31 mars 2023. Une fois en opération, l'entreprise se voit allouer 2 ans, dites de grâce, pour mettre en pratique, ajuster, adapter ses pratiques et politiques (1re année) pour ensuite être audité (2e année). Deux dossiers s'avèrent prioritaires, soit le parc résiduel et la gestion de crise. Ce sujet sera abordé ultérieurement.
Q.35	Est-ce que le plan de fermeture prévoit que les digues seront sécuritaires sans inspections à long terme ou devront-elles être sous inspections régulières?
R.35	Considérant la stabilité des digues, le fait qu'il n'y aura plus d'eau dans le par cet qu'aucun acide ne sera généré, les inspections et les suivis n'auront pas à être tenus à vie.

20 avril 2023

Q.36	Comment gérons-nous une situation où il y a plus de représentants (promoteur) que représentants du milieu dans le 50 % + 1?
R.36	La composition officielle du comité permettra de constater la représentativité et de faire la différence entre les membres votants et les membres non votants agissants à titre de personnes externes ou à titre de non-membres. Ainsi, advenant une situation où le vote est requis, le statut de chacun des sièges et des personnes présentes sera considéré. Le fait d'avoir plusieurs représentants de Sayona lors d'une rencontre n'octroi pas plus de votes puisque les sièges votants sont prévus dans la constitution officielle.
Q.37	Est-ce que le comité devrait mettre l'accent sur la notion d'indépendance?
R.37	En vertu de l'article 101.0.3 de la Loi, le comité doit être constitué majoritairement de membres

	Indépendants de l'exploitant minier. Un formulaire sera acheminé à chacun des membres afin de confirmer le statut de dépendance ou d'indépendance et ainsi assurer la conformité du comité. Advenant le changement de statut, il sera de la responsabilité du membre d'en informer la Coordinatrice pour qu'elle assure la conformité.
Q.38	Est-ce que la restauration progressive est envisagée?
R.38	Oui, pour l'instant les travaux sont encore à l'étape d'élever les piles. Dès que cette étape est terminée et que les travaux ne nécessiteront plus de retourner sur ces sites, il sera possible de les restaurer. Pour l'instant, la restauration serait inutile puisque l'accès pour la circulation est nécessaire. Dans tout développement minier, la restauration progressive doit être envisagée. Si elle n'est pas privilégiée, il appartient au requérant d'en justifier les raisons lors du dépôt du plan de restauration auprès du MRNF pour approbation
Q.39	Est-ce que la réglementation permettrait de faire l'usage du site restauré pour d'autres utilisations que celles qui existaient avant l'utilisation industrielle du site ? Pour valoriser des secteurs qui ont du potentiel notamment touristique ou des aménagements qui profiteraient à la communauté ?
R.39	L'option est très intéressante. De nombreuses idées ont émergées lors de rencontres avec les communautés. Si ce choix est envisagé, des études scientifiques et techniques faites par des professionnels doivent démontrer le potentiel pour atteindre les objectifs de la restauration.
Q.40	En combien de temps se remplira la fosse?
R.40	L'équilibre hydraulique peut prendre plusieurs dizaines d'années après l'arrêt du pompage des eaux de la fosse. Les informations disponibles à ce jour ne nous permettent pas de donner plus d'informations et des études supplémentaires seraient nécessaires afin de fournir plus de précision.
Q.41	Pourquoi choisir l'ensemencement hydraulique, laquelle est l'une des plus coûteuses?
R.41	Au moment de la rédaction du rapport et en considération toutes les variables dont le terrain, cette technique était celle qui permettait le plus facilement d'atteindre tous les objectifs de l'ensemencement. Maintenant, étant donné que le début de ces travaux n'est pas prévu à court terme, l'évaluation des meilleures techniques se fera en continu et il est possible qu'une technique moins coûteuse puisse être envisagée, si elle permet d'atteindre tous les objectifs. Le plan devant être révisé à tous les 5 ans, cet élément fera partie de la mise à jour.
14 septembre 2023	
	Aucune question